



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2024

Liste des délibérations adoptées

Les membres du Conseil communautaire, convoqués par lettre en date du 11 décembre 2024, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président. Après l'appel nominal auquel procède, Franck BERNARD, secrétaire de séance, le Conseil Communautaire :

PRESENTS :

M BOREGGIO Sylvain, Mme MARTIN Rosine (jusqu'au dossier 4), M DAUCHEZ Philippe, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, Mme REVEL Ketty, M ROYOUX Claude, M ERRAMMACH Youssef, M CRETOT Didier, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme JAUPITRE Isabelle, M FINIX Richard, Mme MORVAN Valérie, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, M CHAUVIN Michel, M CONFAIS Max, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M JARRY Jacky, M MOMPER Jean-Luc, M CARIOT Geoffrey, Mme TRÉMEL Emmanuelle, Mme PHILIPPE Martine, M CHOKOMERT Patrice, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HUBERT Xavier, M SAULNIER Robin, M BERNARD Franck, M NORBLIN Raphael, Mme BLANCHARD Colette, M ALORY Christophe, M CONFAIS Stéphane, M TANGUY Martial, M DULONDEL Michel, M MORILLON Marc, Mme BANDELIER Lysiane, M PICHOS Jean-Pierre, Mme GUESNET Séverine, Mme SAVEL Frédérique, Mme LEMONNE Christine, M VOLTOLINI Damien, Mme NEANT Jocelyne, Mme BARILLER France, M ASMONTI Gérard, M LESELLIER Guy, M PERRIN Marc, M GILLES Hervé, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M ALBENQUE Roger, M SCHALLER Didier, M BOSSUYT Fabrice, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme SALVAT Laure, Mme RAMETTE Brigitte, M CARRETTE Christophe, M ROUSSEL Emmanuel, M MATHURIN Christian, Mme SUPPLICIAU Bruno, M WATEL Patrik, M HAVEL Willy, M GAUTIER Francis, M GRIPPON Noël, Mme LE GOFF Hélène, M CHAPLAIS Robert, M CLOMENIL Joël, Mme RIVIERE Eveline, Mme CASTELNAU Caroline, Mme LEON Patricia, M CORNE Laurent, M ZAYANI Abdé, M MAILLARD Jean-Marie, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M SIMON Stéphane, Monsieur JOLY Olivier suppléant(e) de Monsieur ALLAIN Philippe, Madame DROUARD Evelyne suppléant(e) de Madame BOCAGE Sophie, Madame BOSCHER Christine suppléant(e) de Monsieur RIGAL-ROY Olivier, Monsieur CAPILLON Jean-Pierre suppléant(e) de Monsieur SENKEWITCH Georges.

ONT DONNE POUVOIR : Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Monsieur Christian MATHURIN, Monsieur Christian RONNE a donné pouvoir à Monsieur Raynald HAMEL, Madame Sophie BERTIN a donné pouvoir à Madame Françoise CANEL, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Franck BERNARD, Madame Carine BONNARD a donné

pouvoir à Monsieur Michel CHAUVIN, Monsieur Cedric LEVERT a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Monsieur Olivier VERMEULIN a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Madame Chantal NUGUES-VILLETTE a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Monsieur Erkan ADIGUZEL a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Monsieur Willy HAVEL, Monsieur Roger MIELOT a donné pouvoir à Madame Martine PHILIPPE, Monsieur Jérôme LECARFF a donné pouvoir à Monsieur Noel GRIPPON, Madame Francine MARAGLIANO a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAUX, Monsieur Thierry BRULARD a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Madame Isabelle COLLIN a donné pouvoir à Monsieur Abdé ZAYANI, Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Monsieur Eddy DESGROUAS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Monsieur Guillaume ROUGER a donné pouvoir à Monsieur Didier CRETOT, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI,

ABSENTS NON REPRESENTES :

Madame DURANTON Nicole, Monsieur BIET Francis, Madame BROCHAND-DULAC Gabrielle, Monsieur DESSAINT Didier, Monsieur MARTIN Jean-Marie, Monsieur HEROUARD Jean-Paul, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur PATTYN Patrick, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur DE LANGHE Christian, Madame Rosine MARTIN (à partir du dossier 5).

Ordre du jour :

CONSEIL (dossier remis sur table)

39- Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie au sein du Syndicat Eure - Blaise - Vesgre (GEMAPI)

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- 1- Aide à l'immobilier d'entreprise - Société AIPSE - Construction d'un bâtiment d'activité par la SCI ALL SUPER SELLE
- 2- Aide à l'immobilier d'entreprise - Société D-LAB - Construction d'un bâtiment d'activité par la SCI D-LAB IMMO
- 3- Commune de Miserey - Vente de la Biopépinrière
- 4- Zone d'activités du Long Buisson 2 - Commune du Vieil-Evreux - Cession d'un terrain à la société GEO INFRASTRUCTURE NORMANDIE
- 5- Approbation du compte rendu annuel à la collectivité du bilan de la ZAC de Long Buisson 3

TOURISME ET GRANDS ÉVÈNEMENTS

6- Qualification de l'offre de randonnée pédestre - Conventonnement avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 7- Projet Urbain Partenarial - Commune de Guichainville - Rue des Moissonneurs
- 8- Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP): Approbation

MOBILITÉS

- 9- Plan de Transport urbain et interurbain - modifications
- 10- Transport scolaire - Conventonnement de mutualisation de moyens pour les transports scolaires d'élèves de SEGPA entre EPN et la Région
- 11- Exploitation des services de mobilité durable - Attribution du Contrat d'Obligation de Service

Public 2025 -2028 à la Société Publique Locale Transurbain

- 12- Mise à disposition de biens immobiliers à titre gracieux à la Société Publique Locale (SPL) Transurbain dans le cadre du contrat d'Obligation du Service Public (OSP) pour la gestion et l'exploitation du service public de mobilité sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie.

COHÉSION SOCIALE

- 13- Cohésion sociale et Territoriale - Projet Social d'Agglomération - 3eme phase de programmation

POLITIQUE DE LA VILLE

- 14- Contrat de Ville – Programmation 2024 – 4^{ème} phase

PETITE ENFANCE

- 15- Protocole de mise en sureté dans les Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de l'EPN
- 16- Modification du Règlement intérieur des Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de l'EPN
- 17- Crèche Familiale et Répit Parental : modification et création
- 18- Projet de convention Crèche BA 105 (IGESA)

EQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT

- 19- Droit Commun - SAIEM AGIRE - VEFA - Acquisition amélioration 14 logements individuels Domaine Lafayette - Quartier Saint-Michel Evreux - Garantie d'emprunt
- 20- Pacte France Rénov 2025 - Adhésion Evreux Portes de Normandie

EAU ET ASSAINISSEMENT

- 21- Signature d'une convention entre Evreux Portes de Normandie et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée de l'Eure et VEOLIA EAU relative à la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif des communes de La Couture Boussey, de Garennes-sur-Eure et de Croth.
- 22- Signature d'un protocole de fin de contrat entre Evreux Portes de Normandie et Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux relatif à la prestation de service d'entretien des réseaux, des postes de relèvement et d'exploitation de stations d'épuration d'Evreux Portes de Normandie rendu exécutoire le 6 juillet 2018.
- 23- Convention d'achat d'eau avec le SIAEP Evreux Nord
- 24- Convention de vente et achat d'eau avec la Communauté d'Agglomération Seine Eure
- 25- Convention cadre pour concentrateurs de télérelève
- 26- Redevances Agence de l'Eau 2025
- 27- Tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif 2025
- 28- Règlements de service Eau et Assainissement

RESSOURCES HUMAINES

- 29- Recrutement d'agents contractuels sur emplois permanents
- 30- Organisation du temps de travail pour les agents de l'agglomération Evreux Portes de Normandie
- 31- Modifications du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

FINANCES

- 32- Convention de refacturation des équipements audiovisuels de l'IFSI au CHES
- 33- Attributions de compensation 2024 - Approbation du montant définitif
- 34- Attributions de compensation provisoires 2025
- 35- tarifs communautaires 2025
- 36- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP

REVENUS ET CHARGES

37- Cession d'un modulaire à la commune d'Evreux

38- Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE** le procès-verbal littéral de la séance en date du 15 octobre 2024.

39 Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie au sein du Syndicat Eure - Blaise - Vesgre (GEMAPI)

Les membres présents du Conseil communautaire sont favorables à l'unanimité pour l'examen et pour voter cette délibération remise sur table et devant être votée par le Conseil communautaire avant le 21 janvier 2025.

☞ **DESIGNE** 9 délégués titulaires et 6 délégués suppléants en qualité de représentants d'Evreux Portes de Normandie au sein du Syndicat Eure – Blaise – Vesgre ; sont ainsi désigné représentants d'EPN au sein du SEBV :

Titulaires :

- M. Christophe ALORY, commune de Moisville
- Mme Marie Pierre LAMY, commune de Saint-Vigor
- M. Franck LAMBLARDY, commune de Fontaine sous Jouy
- M. Jacky CAPEL, commune de Fontaine sous Jouy
- M. Pierre BERGER, commune de Jouy sur Eure
- Mme Annie JEZEQUEL, commune de Jouy sur Eure
- Mme Danièle VIBOUD, commune de Croth
- M. Jean Pierre GATINE, commune de Garennes sur Eure
- M. Jean François VERDIER, commune de Marcilly sur Eure

Suppléants :

- M. Laurent BERNHART, commune de Croth
- M. Gilbert LETENEUR, commune de Garennes sur Eure
- Mme Caroline STEPHAN, commune de Marcilly sur Eure
- M. Bertrand LESAGE, commune de Saint-Vigor
- M. Ludovic SOULARD, commune de Fontaine sous Jouy
- M. Joël BUCAILLE, commune de Jouy sur Eure

1- Aide à l'immobilier d'entreprise - Société AIPSE - Construction d'un bâtiment d'activité par la SCI ALL SUPER SELLE

☞ **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SCI ALL SUPER SELLE ou à ses représentants légaux dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 50 000 €.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre.

2- Aide à l'immobilier d'entreprise - Société D-LAB - Construction d'un bâtiment d'activité par la SCI D-LAB IMMO

☞ **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SCI D-LAB IMMO ou à ses représentants légaux dans le cadre d'une subvention de 50 000 € et d'une avance remboursable d'un montant de 70 000 €.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre.

3- Commune de Miserey - Vente de la Biopépinière

☞ **CEDE** à la société CHARLES RIVER LABORATORIES, ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, l'ensemble immobilier sis 9 rue de Pacy à Miserey, élevé sur la parcelle C 248, d'une contenance de 5 283 m², au prix de 1 548 000 € HT. Les frais d'acte et de TVA seront à la charge de l'acquéreur.

☞ **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

4- Zone d'activités du Long Buisson 2 - Commune du Vieil-Evreux - Cession d'un terrain à la société GEO INFRASTRUCTURE NORMANDIE

☞ **CEDE** à la société GEO INFRASTRUCTURE NORMANDIE ou à toute société qui s'y substituera à la condition que les projets visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle foncière cadastrée ZD 125 située sur la Commune de Vieil-Evreux sur la ZAC du Long Buisson 2, d'une surface approximative de 5 000 m², au prix de 30 € HT du m², soit 150 000 € (Cent cinquante mille euros) hors taxe et hors frais, à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement cédée, augmenté de la TVA, conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération par acte authentique.

☞ **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Monsieur Lefrand quitte la salle du Conseil – La séance est présidée par Monsieur Boreggio.

5- Approbation du compte rendu annuel à la collectivité du bilan de la ZAC de Long Buisson 3

☞ **APPROUVE** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) présenté par le concessionnaire pour l'exercice 2023 de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Long Buisson 3.

☞ **APPROUVE** l'Etat Financier Prévisionnel des Dépenses et Recettes (EPDR) et le plan de trésorerie annexés, arrêté au 31 décembre 2023, qui s'élèvent en dépenses et en recettes à 23.963.785 € HT, sans augmentation de la participation d'équilibre de la collectivité.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à, procéder à toute formalité utile pour l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Lefrand reprend sa place salle du Conseil et préside la séance

6- Qualification de l'offre de randonnée pédestre - Conventonnement avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP)

☞ **DECIDE** de confier les missions de balisage au tarif de 5€/km, d'expertise de circuit au tarif de 10€/km et la création ou refonte d'itinéraire au tarif de 50 €/km.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention triennale (2025-2027) avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et ses éventuels avenants à intervenir.

7- Projet Urbain Partenarial - Commune de Guichainville - Rue des Moissonneurs

☞ **FIXE** un périmètre de Projet Urbain Partenarial, annexé à la présente délibération, en application de l'article L.332-11-3 II. du code de l'urbanisme pour le financement des travaux d'extension du réseau d'eaux usées ;

☞ **DECIDE** en conséquence la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eaux usées pour desservir les parcelles comprises dans le périmètre annexé à la présente délibération (parcelles cadastrées AK 377, AK 207, AK 209, AK 249, AK 253, AK 254 et AK 256 sur la commune de GUICHAINVILLE), pour un montant estimé de 21 000 € HT, à réaliser avant décembre 2025 ;

☞ **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux par M. MALOKU et Mme AHMETI sur la parcelle AK 377 à hauteur de 1/3 du montant des travaux du réseau d'eaux usées, soit 7 000,00 € HT ;

☞ **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des éventuels travaux d'aménagement sur les parcelles AK 207, AK 209, AK 249, AK 253, AK 254 et AK 256 à hauteur de 2/3 du montant des travaux du réseau d'eaux usées, soit 14 000,00 € ;

☞ **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 5 ans ;

☞ **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre M. MALOKU, Mme AHMETI et Evreux Portes de Normandie ;

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions de Projet Urbain Partenarial avec M. MALOKU, Mme AHMETI et les futurs acquéreurs potentiels des parcelles concernées par le périmètre de Projet, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

8- Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP): Approbation

☞ **APPROUVE** la création de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine, tel qu'annexé à la présente délibération, qui devient, par l'effet de la loi du 7 juillet 2016, Site Patrimonial Remarquable.

☞ **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de l'agglomération et dans la commune d'Evreux, et d'une parution dans un journal diffusé dans le département.

☞ **PRECISE** que le dossier approuvé de l'AVAP et tenu à disposition du public au siège de l'agglomération Evreux Portes de Normandie.

9- Plan de Transport urbain et interurbain - modifications

☞ **DECIDE** le report de l'arrêt « Mairie » (aux Ventes), vers l'arrêt « Monument ».

10-Transport scolaire - Conventionnement de mutualisation de moyens pour les transports scolaires d'élèves de SEGPA entre EPN et la Région

☞ **DECIDE** de mutualiser avec la Région Normandie les moyens roulants déployés pour les transports scolaires des élèves des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adaptées (SEGPA)

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec la Région, l'ensemble des pièces et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

11-Exploitation des services de mobilité durable - Attribution du Contrat d'Obligation de Service Public 2025 -2027 à la Société Publique Locale Transurbain

☞ **DECIDE** d'attribuer à la SPL Transurbain le contrat d'Obligation de Service Public joint en annexe de la présente délibération, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 ;

☞ **AUTORISE** pour les services à la demande, incluant TaxiBus, Samibus, ainsi que le service Véloo, à procéder à toutes les modifications nécessaires pour dynamiser ces services et mieux répondre aux attentes des habitants d'EPN sans surcoût financier pour Evreux Portes de Normandie :

- L'extension des amplitudes horaires, pour rendre les services disponibles sur de plus grandes plages horaires ;
- L'ajustement des jours de fonctionnement, ainsi que les lieux de dessertes en fonction des besoins et des possibilités ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** le contrat en question et tout acte s'y rapportant.

12-Mise à disposition de biens immobiliers à titre gracieux à la Société Publique Locale (SPL) Transurbain dans le cadre du contrat d'Obligation du Service Public (OSP) pour la gestion et l'exploitation du service public de mobilité sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie.

☞ **APPROUVE** la mise en place de trois conventions de mise à disposition de biens immobiliers à titre gracieux ;

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les trois conventions de mise à disposition de biens immobiliers, à titre gracieux à la SPL Transurbain.

13-Cohésion sociale et Territoriale - Projet Social d'Agglomération - 3eme phase de programmation

☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau ci-dessous, pour un montant total de 8 845€, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces constitutives du dossier.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

14-Contrat de ville Programmation 2024 4ème phase

- ☞ **DÉCIDE** au titre du financement Politique de la ville le versement de la subvention figurant sur le tableau ci-après, pour un montant total proposé de 1 000 €
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

15-Protocole de mise en sureté dans les Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de l'EPN

- ☞ **APPROUVE** les protocoles de mise en sureté détaillant les actions à prendre face au risque d'attentat.
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **VALIDER** le protocole de mise en sureté détaillant les actions à prendre face au risque d'attentat pour les quatorze établissements d'accueil du jeune enfant de l'EPN et le RPE de Gravigny, tel qu'annexés à la présente délibération.

16-Modification du Règlement intérieur des Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de l'EPN

- ☞ **APPROUVE** le Règlement intérieur pour les quatorze établissements d'accueil du jeune enfant de l'EPN, ci-joint.
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **VALIDER** le règlement intérieur pour les quatorze établissements d'accueil du jeune enfant de l'EPN, tel qu'annexé à la présente délibération.

17-Crèche Familiale et Répit Parental: modification et création

- ☞ **DÉCIDE** la création du nouvel accueil dénommée Répit Parental et **APPROUVER** son projet de fonctionnement et la modification de celui de la crèche familiale
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **VALIDER** la création du nouvel accueil dénommée Répit Parental accompagné de son projet de fonctionnement et la modification de celui de la crèche familiale tel qu'annexé à la présente délibération.

18-Projet de convention Crèche BA 105 (IGESA)

- ☞ **APPROUVE** la mise en place de la convention de partenariat entre l'IGESA, le ministère des armées et la communauté d'agglomération ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE
- ☞ **DÉCIDE** de verser la subvention d'investissement de 250 000€
- ☞ **INSCRIT** les crédits correspondants
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention, telle qu'annexée à la présente délibération, ainsi que les éventuels avenants.

19-Droit Commun - SAIEM AGIRE - VEFA - Acquisition amélioration 14 logements individuels - Domaine Lafayette - Quartier Saint-Michel Evreux - Garantie d'emprunt

☞ **DECIDE** l'octroi d'une garantie d'emprunt à la SAIEM AGIRE, à hauteur de 35% des prêts souscrits, dans le cadre de l'opération d'acquisition en VEFA de 14 logements individuels au Domaine Lafayette à Evreux, soit une garantie d'un montant de 671 222,30 euros

☞ **DECIDE** l'octroi de cette garantie d'emprunt selon les conditions exposées ci-dessous :

Article 1 : l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie accorde sa garantie à hauteur de 35 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 917 778 €uros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 165221, constitué de 5 Lignes de Prêt et destiné à financer l'acquisition en VEFA d'un parc social public, composé de 14 logements individuels : 4 PLUS et 10 PLS, situés Domaine Lafayette à EVREUX (27000).

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 671 222.30 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

20-Pacte France Rénov 2025 - Adhésion Evreux Portes de Normandie

☞ **APPROUVE** la prorogation, en 2025, le partenariat avec SOLIHA, visant à informer et conseiller les habitants du territoire dans le domaine de la rénovation de l'habitat, selon le modèle de convention joint en annexe

☞ **DECIDE** de contribuer au Pacte France Rénov 2025 à hauteur de 35 905 €, sous réserve du vote du BP 2025

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et ses avenants

21-Signature d'une convention entre Evreux Portes de Normandie et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée de l'Eure et VEOLIA EAU relative à la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif des communes de La Couture Boussey, de Garennes-sur-Eure et de Croth.

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de facturation et recouvrement de l'assainissement collectif de La Couture Boussey, de Garennes-sur-Eure et de Croth annexée

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention annexée.

22-Signature d'un protocole de fin de contrat entre Evreux Portes de Normandie et Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux relatif à la prestation de service d'entretien des réseaux, des postes de relèvement et d'exploitation de stations d'épuration d'Evreux Portes de Normandie rendu exécutoire le 6 juillet 2018.

☞ **APPROUVE** les termes du protocole de fin de contrat annexé

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** le protocole de fin de contrat ci-annexé.

23-Convention d'achat d'eau avec le SIAEP Evreux Nord

☞ **VALIDE** le projet de convention avec le SIAEP Evreux Nord annexé

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tout document associé.

24-Convention de vente et achat d'eau avec la Communauté d'Agglomération Seine Eure

☞ **VALIDE** le projet de convention annexé avec Seine Eure Agglo

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tout document associé.

25-Convention cadre pour concentrateurs de télérelève

☞ **VALIDE** le projet de convention cadre annexé

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions qui en découleront et tout document associé tel que les avenants.

26-Redevances Agence de l'Eau 2025

☞ **VALIDE** les contrevaleurs de redevances agence de l'eau proposées

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document associé

27-Tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif 2025

☞ **FIXE** les tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif pour 2025 ainsi qu'il suit et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document nécessaire à l'exécution de cette décision :

1 - Tarifs d'eau potable appliqués en 2025

1.1 Communes dont la compétence est directement assurée par EPN :

	Abonnement (part fixe) DN 15 €/an	Prix de l'eau en €/m3	Prix de l'eau HTHR pour une facture de 120 m3
Toute commune	60,34	1,51 €/m3	2,01 €/m3

Abonnements Montant annuel :

Diamètre de compteur	Montant € HT / an
Part fixe annuelle 15mm	60,34 €
Part fixe annuelle 20mm	125,50 €
Part fixe annuelle 30mm	195,95 €
Part fixe annuelle 40mm	264,80 €
Part fixe annuelle 60mm	559,19 €
Part fixe annuelle 80mm	627,63 €
Part fixe annuelle 100mm	741,74 €
Part fixe annuelle 150mm	855,86 €
Part fixe annuelle 200mm	1 047,01 €

1.2 Communes dont la compétence Eau potable est assurée par des syndicats mixtes :
Pour les communes de Croth, Garennes sur Eure, L'Habit, La couture Boussey, Mouettes les tarifs sont déterminés par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée d'Eure.

Pour les communes de Courdemanche, Illiers l'Evêque, Marcilly sur Eure, Mesnil sur l'Estrée, Muzy, Saint Germain sur Avre, Saint Laurent des Bois les tarifs sont déterminés par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Paquetterie.

2 - Tarifs de l'assainissement appliqués en 2025

Assainissement collectif (collectivité)

	Abonnement (part fixe) €/an	Prix de l'assainissement collectif en €/m3	Prix de l'assainissement HTHR pour une facture de 120 m3
Toute commune	Pas d'abonnement	3,08 €/m3	3,08 €/m3

28-Règlements de Service Eau et Assainissement Modification

☞ **DECIDE** la modification des règlements de service eau, assainissement collectif et assainissement non collectif

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document à intervenir. Conseil communautaire

29-Recrutement d'agents contractuels sur emplois permanents

☞ **AUTORISE** Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de chef de service exploitation de la voirie (poste n°14939) afin d'effectuer les fonctions de chef de service, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de technicien, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade de technicien (IB min 389– IB max 597 / IM min 373 – IM max 508).

☞ **AUTORISE** Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de technicien infrastructure (poste n°31447) afin d'effectuer les fonctions de technicien infrastructure, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de technicien, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade de technicien (IB min 389– IB max 597 / IM min 373 – IM max 508).

☞ **AUTORISE** Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de ripeur (poste n°40487) afin d'effectuer les fonctions de ripeur, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie C et sur le grade de d'adjoint technique, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique (IB min 367– IB max 432 / IM min 366 – IM max 387).

☞ **AUTORISE** Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-5° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'agent polyvalent chargé d'accueil (poste n°24997) afin d'effectuer les fonctions d'agent polyvalent chargé d'accueil, à temps non complet (6h21), pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie C et sur le grade d'adjoint technique, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique (IB min 367– IB max 432 / IM min 366 – IM max 387)

☞ **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget

30-Organisation du temps de travail pour les agents de l'agglomération Evreux Portes de Normandie

☞ **APPROUVE** le règlement du temps de travail joint en annexe.

31-Modifications du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

☞ **ADOpte** les modifications proposées dans le règlement en annexe.

☞ **CONFIE** à l'autorité territoriale le soin de régler les situations individuelles par voie d'arrêté.

☞ **CONFIRME** que les crédits correspondants à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de l'établissement et inscrits chaque année au budget.

32-Convention de refacturation des équipements audiovisuels de l'IFSI au CHES

☞ **APPROUVE** le projet de convention de refacturation des surcoûts immobiliers de l'IFPE,

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et ses avenants à intervenir.

33-Attributions de compensation 2024 - Approbation du montant définitif

☞ **ADOpte** les attributions de compensation définitives 2024 selon le tableau récapitulatif suivant :

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES ANNEE 2024

COMMUNES	Attributions de compensation définitives 2024	
	A percevoir	A verser
ACON		12 202,03 €
ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE		126 814,54 €
ARNIERES-SUR-ITON	- 1 358,42 €	
AUTHIEUX (LES)		23 091,07 €
AVIRON		10 054,23 €
BARONNIE (GARENCIERES/QUESSIGNY)		48 857,94 €
BAUX-SAINTE-CROIX (LES)		13 317,95 €
BOIS-LE-ROY		94 274,31 €
BONCOURT		3 015,53 €
BOULAY-MORIN (LE)		16 964,80 €
BRETAGNOLLES		12 517,81 €
CAUGE		13 539,48 €
CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE		14 177,99 €
CHAPELLE-DU-BOIS DES FAULX (LA)		19 429,48 €
CHAVIGNY-BAILLEUL		42 224,48 €
CIERREY		18 167,07 €
COUDRES		30 978,78 €
COURDEMANCHE		15 873,53 €
COUTURE BOUSSEY (LA)		317 321,98 €
CROTH		115 862,79 €
DARDEZ		1 021,69 €
DROISY		- €
EMMALEVILLE		18 573,29 €
EPIEDS		23 242,54 €
EVREUX		14 409 048,98 €
FAUVILLE		75 478,27 €
FONTAINE-SOUS-JOUY	- 6 908,00 €	
FORET-DU-PARC (LA)		31 815,87 €
FOUCRAINVILLE		6 211,62 €
FRESNEY		32 804,95 €
GARENNES-SUR-EURE		350 220,66 €
GAUCIEL		14 464,88 €
GAUVILLE-LA-CAMPAGNE		42 454,39 €
GRAVIGNY		687 201,80 €
GROSSEOEUVRE		135 933,03 €
GUICHAINVILLE		223 448,64 €
HABIT (L')		43 924,58 €
Sous-totaux des attributions de compensation définitives - 2024 (a)	- 8 266,42 €	17 044 530,98 €

COMMUNES	Attributions de compensation définitives 2024	
	A percevoir	A verser
HUEST		32 263,86 €
ILLIERS-L'EVEQUE		43 662,34 €
IRREVILLE		11 030,86 €
JOUY-SUR-EURE	- 3 475,00 €	
JUMELLES		17 325,75 €
LIGNEROLLES		23 033,44 €
MARCILLY-LA CAMPAGNE		29 226,18 €
MARCILLY-SUR-EURE		245 002,21 €
MESNIL-FUGUET (LE)		2 859,04 €
MESNIL-SUR-L'ESTREE		108 300,07 €
MISEREY		52 873,37 €
MOISVILLE		- €
MOUETTES		42 559,30 €
MOUSSEAUX-NEUVILLE		68 129,13 €
MUZY		24 279,16 €
NORMANVILLE		191 373,78 €
PARVILLE		12 876,53 €
PLESSIS-GROHAN (LE)		23 702,29 €
PREY		129 502,51 €
REUILLY		17 649,49 €
SACQUENVILLE		41 984,21 €
SAINT-ANDRE-DE-L'EURE		933 558,02 €
SAINT-GERMAIN-DE-FRESNEY		12 338,24 €
SAINT-GERMAIN-DES-ANGLES		1 590,77 €
SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE		39 783,33 €
SAINT-LAURENT-DES-BOIS		26 340,68 €
SAINT-LUC		4 147,61 €
SAINT-MARTIN-LA-CAMPAGNE		216,93 €
SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT		501 619,42 €
SAINT-VIGOR		5 899,62 €
SASSEY		3 830,70 €
SEREZ		11 123,18 €
TOURNEVILLE		4 087,34 €
TRINITE (LA)		1 835,13 €
VAL-DAVID (LE)		21 575,44 €
VENTES (LES)		18 146,10 €
VIEIL EVREUX (LE)		154 416,89 €
Sous-totaux des attributions de compensation définitives - 2024 (b)	- 3 475,00 €	2 858 142,92 €
Totaux des attributions de compensation définitives 2024 (a)+(b)	- 11 741,42 €	19 902 673,90 €

34-Attributions de compensation provisoires 2025

- ☞ **APPROUVE** les attributions de compensations prévisionnelles telles qu'elles figurent en annexe,
- ☞ **AUTORISE** le Président d'Evreux Portes de Normandie à les notifier aux 74 communes membres,
- ☞ **PROCEDE** au versement des attributions de compensation aux communes par 1/12^e.

COMMUNES	Attributions de compensation provisoires 2025	
	A percevoir	A verser
ACON		12 202,03 €
ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE		126 814,54 €
ARNIERES-SUR-ITON	- 1 358,42 €	
AUTHIEUX (LES)		23 091,07 €
AVIRON		10 054,23 €
BARONNIE (GARENCIERES/QUESSIGNY)		48 857,94 €
BAUX-SAINTE-CROIX (LES)		13 317,95 €
BOIS-LE-ROY		94 274,31 €
BONCOURT		3 015,53 €
BOULAY-MORIN (LE)		16 964,80 €
BRETAGNOLLES		12 517,81 €
CAUGE		13 539,48 €
CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE		14 177,99 €
CHAPELLE-DU-BOIS DES FAULX (LA)		19 429,48 €
CHAVIGNY-BAILLEUL		42 224,48 €
CIERREY		18 167,07 €
COUDRES		30 978,78 €
COURDEMANCHE		15 873,53 €
COUTURE BOUSSEY (LA)		317 321,98 €
CROTH		115 862,79 €
DARDEZ		1 021,69 €
DROISY		- €
EMMALEVILLE		18 573,29 €
EPIEDS		23 242,54 €
EVREUX		14 409 048,98 €
FAUVILLE		75 478,27 €
FONTAINE-SOUS-JOUY	- 6 908,00 €	
FORET-DU-PARC (LA)		31 815,87 €
FOUCRAINVILLE		6 211,62 €
FRESNEY		32 804,95 €
GARENNES-SUR-EURE		350 220,66 €
GAUCIEL		14 464,88 €
GAUVILLE-LA-CAMPAGNE		42 454,39 €
GRAVIGNY		687 201,80 €
GROSSOEUVRE		135 933,03 €
GUICHAINVILLE		223 448,64 €
HABIT (L')		43 924,58 €
Sous-totaux des attributions de compensation provisoires - 2025 (a)	- 8 266,42 €	17 044 530,98 €

COMMUNES	Attributions de compensation provisoires 2025	
	A percevoir	A verser
HUEST		32 263,86 €
ILLIERS-L'EVEQUE		43 662,34 €
IRREVILLE		11 030,86 €
JOUY-SUR-EURE	- 3 475,00 €	
JUMELLES		17 325,75 €
LIGNEROLLES		23 033,44 €
MARCILLY-LA CAMPAGNE		29 226,18 €
MARCILLY-SUR-EURE		245 002,21 €
MESNIL-FUGUET (LE)		2 859,04 €
MESNIL-SUR-L'ESTREE		108 300,07 €
MISEREY		52 873,37 €
MOISVILLE		- €
MOUETTES		42 559,30 €
MOUSSEAUX-NEUVILLE		68 129,13 €
MUZY		24 279,16 €
NORMANVILLE		191 373,78 €
PARVILLE		12 876,53 €
PLESSIS-GROHAN (LE)		23 702,29 €
PREY		129 502,51 €
REUILLY		17 649,49 €
SACQUENVILLE		41 984,21 €
SAINTE-ANDRE-DE-L'EURE		933 558,02 €
SAINTE-GERMAIN-DE-FRESNEY		12 338,24 €
SAINTE-GERMAIN-DES-ANGLES		1 590,77 €
SAINTE-GERMAIN-SUR-AVRE		39 783,33 €
SAINTE-LAURENT-DES-BOIS		26 340,68 €
SAINTE-LUC		4 147,61 €
SAINTE-MARTIN-LA-CAMPAGNE		216,93 €
SAINTE-SEBASTIEN-DE-MORSENT		501 619,42 €
SAINTE-VIGOR		5 899,62 €
SASSEY		3 830,70 €
SEREZ		11 123,18 €
TOURNEVILLE		4 087,34 €
TRINITE (LA)		1 835,13 €
VAL-DAVID (LE)		21 575,44 €
VENTES (LES)		18 146,10 €
VIEIL EVREUX (LE)		154 416,89 €
Sous-totaux des attributions de compensation provisoires - 2025 (b)	- 3 475,00 €	2 858 142,92 €
Totaux des attributions de compensation provisoires 2025 (a)+(b)	- 11 741,42 €	19 902 673,90 €

35-Tarifs communautaires 2025

☞ **FIXE** les tarifs communautaires 2025 tels qu'annexés à la présente délibération, applicables aux dates précisées sur chacune des annexes :

- Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Evreux
- Tarifs d'intervention du service eau potable
- Tarifs d'intervention du service assainissement collectif
- Tarifs d'intervention du service assainissement non collectif
- Tarifs d'intervention des services Gestion et entretien de la Voirie et Propreté
- Tarifs d'intervention du service Gestion des déchets
- Tarifs Etablissements culturels
- Produits dérivés du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Evreux (l'entrée au Musée est gratuite)
- Produits dérivés Musée des Instruments à Vent de la Couture Boussey (l'entrée au Musée est gratuite)
- Hippodrome
- Gymnases
- Conservatoire à rayonnement départemental Musique et Danse
- Piscines
- Aires de camping-car d'Evreux et de Saint André de l'Eure

- Aire d'accueil des gens du voyage
- Salon des Métiers
- Carte SPI

36-Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP

☞ **AUTORISE** le Président à **ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER**, jusqu'à l'approbation du BP 2025, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite de 25 % des crédits inscrits à la section d'investissement des crédits ouverts 2024 et les dépenses liées à une APCP dans la limite des crédits de paiement 2025 tels que connus fin 2024.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2025 lors de son adoption.

37-Cession d'un modulaire à la commune d'Evreux

☞ **DECIDE** de la vente du modulaire à la Ville d'Evreux pour la somme de 35 000 euros.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

38-Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 849,43 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la réhabilitation partielle des sanitaires de l'école,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 522,76 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la création de deux ralentisseurs rue de la Libération (financement Département),

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 236,41 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Emalleville pour l'acquisition d'un compresseur,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 258,55 €, soit 4 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour l'aménagement de sécurité et l'acquisition de radars pédagogiques (financement Département),

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 603,50 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la mise aux normes de la DECI (financement Etat),

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 559,47 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la fourniture et la pose de barrières sélectives (financement Etat),

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 650 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour la création de deux poteaux incendie,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 900,31 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'acquisition de volets au secrétariat de la mairie,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 256,58 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour l'aménagement de la cour et la sécurisation de l'école maternelle,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 512 €, soit 40 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour l'équipement en éclairage Leds pour l'équipement sportif (financement Département),

- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 426,27 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour l'acquisition d'un chauffe-eau pour la salle communale,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 779,51 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'installation d'une pompe à chaleur à la bibliothèque,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 064,77 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Forêt-du-Parc pour l'acquisition de fenêtres pour la salle des fêtes,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 037,50 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune du Val-David pour l'acquisition d'une bouche incendie (financement Etat),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 628 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune du Vieil-Evreux pour l'acquisition de menuiseries à l'école maternelle (financement Etat),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 155,38 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour la réhabilitation du lavoir,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 709,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour l'acquisition de panneaux d'affichage électoraux,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 675 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour le complément à la mise aux normes DECI,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 19 905 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune des Baux-Sainte-Croix pour l'installation de la vidéoprotection (financement Etat et Département),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 520,27 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour l'acquisition d'une débroussailleuse,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 15 659,50 €, soit 22 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'installation de quatre pompes à chaleur (financement Etat et Département),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 674,01 €, soit 40 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour la réhabilitation de la toiture et acquisition d'un chauffe-eau pour la salle des sports (financement Département),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 518,35 €, soit 39 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour la végétalisation de la cour de l'école (financement Département),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 303,80 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition de matériel pour les espaces verts,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 367,43 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour l'acquisition de barrières et potelets rue du stade et de la vallée,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 759,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition d'un ordinateur pour le secrétariat,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 307,15 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'implantation d'une citerne souple aérienne (financement Etat),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 648,50 €, soit 35 % du coût HT du projet, à

la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la création d'un poteau incendie route de Neuville (financement Etat),

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 292,30 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'installation de cavurnes en nids d'abeille,

☞ **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 2 195,10 € délibéré le 13 décembre 2022 pour la commune de Gravigny pour le remplacement de la porte de la chaufferie de la mairie, cette intervention ayant été intégrée à un marché plus global,

☞ **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 757,45 € délibéré le 25 juin 2024 pour la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'équipements pour les services techniques, la commune ayant le minimum du montant de l'opération à sa charge,

☞ **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 2 570 € délibéré le 28 septembre 2021 pour la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour le remplacement du mur de clôture de la crèche, la commune ayant décidé de ne pas donner suite,

☞ **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 121,35 € délibéré le 9 octobre 2023 pour la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour la reliure de l'état civil de 2008 à 2022, la dépense n'étant plus à inscrire dans la section d'investissement mais en fonctionnement,

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.